

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11  
de présents : 9  
de votants : 11

Date de convocation :

13/03/2024

Date d'affichage :

22/03/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM N°2024-13  
TAUX IMPOSITION TAXES  
DIRECTES LOCALES  
2024

*Séance du 18 mars 2024*

*L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.*

*Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie*

*Absent(s) excusé(s) :*

*Absents représentés :*

*Monsieur Frédéric BARDOLS donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.*

*Monsieur Antoine BRETON donne pouvoir à Monsieur Stéphane MUREZ.*

*Madame Stéphanie CHABIRON-LAGADEC a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

**VU** le code général des impôts,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer les taux d'imposition 2024 pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti..... 59.71%  
39.85 % + 19.86 % (Taux du Département)
- Taxe Foncier Non Bâti..... 59.30%
- Taxe Habitation ..... 22.62 %

Taxe d'Habitation des résidences  
secondaires et autres locaux meublés  
non affectés à l'habitation principale

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Eric MORAND

